

## SIGNALISATION NECESSAIRE

# CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.1/d.2

# CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

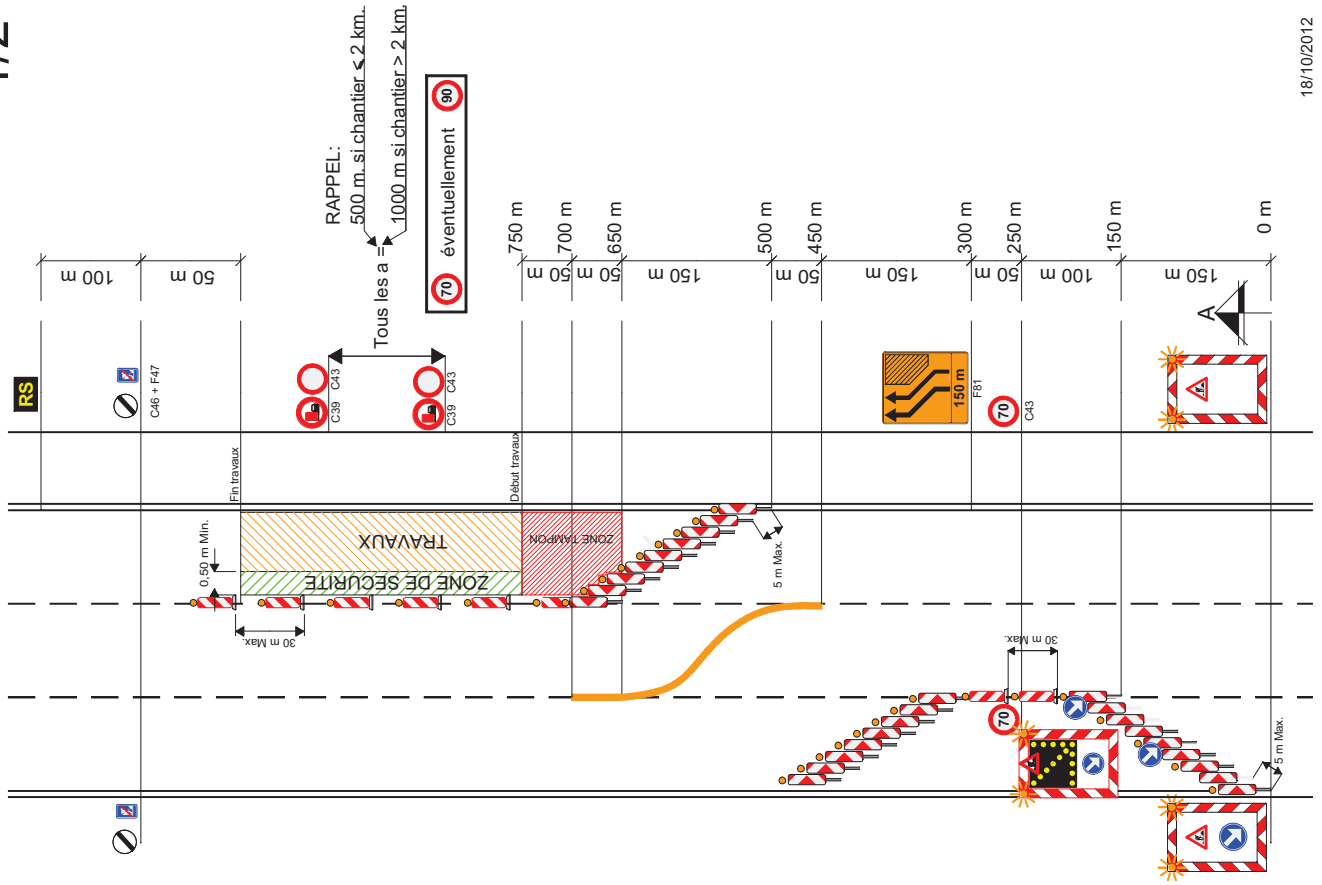
A3.1/d.2

1/2

A31	A51	C39	C43	C43	C46	D1c ou d
F47 600 x 900	F79 1500 m	F79 1000 m	F79 250 m	F81 150 m	Add. 300 m	Add.
2	2	2	2	1	2	FILE POSSIBLE 1100 x 300
"FILES" 1100 x 900	Type I-Anneexe 3 A.M.07.05.99	Type I-Anneexe 3 A.M.07.05.99	Type I-Anneexe 3 A.M.07.05.99	Type I-Anneexe 2 A.M.07.05.99	Type I-Anneexe 2 A.M.07.05.99	Responsable Signalisation H lettres 15 cm.
*2 min.(5)	2 min (SPW) (5)	2 (SPW) (6)	1	SPW (7)	1	RS 100 m Min.
						SPW (11)

### Remarques :

- Les distances mentionnées ci-contre sont les distances préconisées. Elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
  - Les signaux sont répétés à gauche.
  - Les signaux F79 et F81 sont de dimensions 2100 x 2500. Si l'espace disponible ne permet pas le placement des signaux 2100 x 2500, il sera fait usage de signaux "type réduit" 1100 x 1300.
  - Un C39 est placé à 500 m et ce signal est répété à gauche. (signalisation supplémentaire à l' A.M. du 07.05.99)
  - Le signal A51 et le panneau additionnel "FILE POSSIBLE" et le panneau "FILES" seront incorporés dans un dispositif du Type I de l'annexe 3 de l' A.M. du 07.05.99
  - Les signaux A31 et D1 placés au début du guidage seront remplacés par un dispositif du Type I de l'annexe 3 de l' A.M. du 07.05.99
  - Dans les zones de guidage, le balisage sera réalisé au moyen de balises de Type Ia.2 et Ib.2.
  - Si la disposition des lieux l'exige, un signal C43 limitant la vitesse à 50 km/h sera placé à 150 m.
  - Des marques longitudinales indiqueront les bandes de circulation si la durée du chantier est supérieure à 7 jours calendriers.
  - Le rabattement vers la droite sera toujours réalisé sur les chantiers de 1ère catégorie nécessitant la suppression de la bande de droite.
  - Une zone tampon de 100 m. min. sera prévue en amont du chantier. Aucun dépôt de matériel ou matériaux n'y sera toléré.
- \* signal placé dans dispositif Type I annexe 3.  
SPW : Signalisation supplémentaire à l' A.M.  
(SPW) : alternative A.M. imposée par le SPW  
- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.



RAPPEL:  
500 m. si chantier ≤ 2 km.

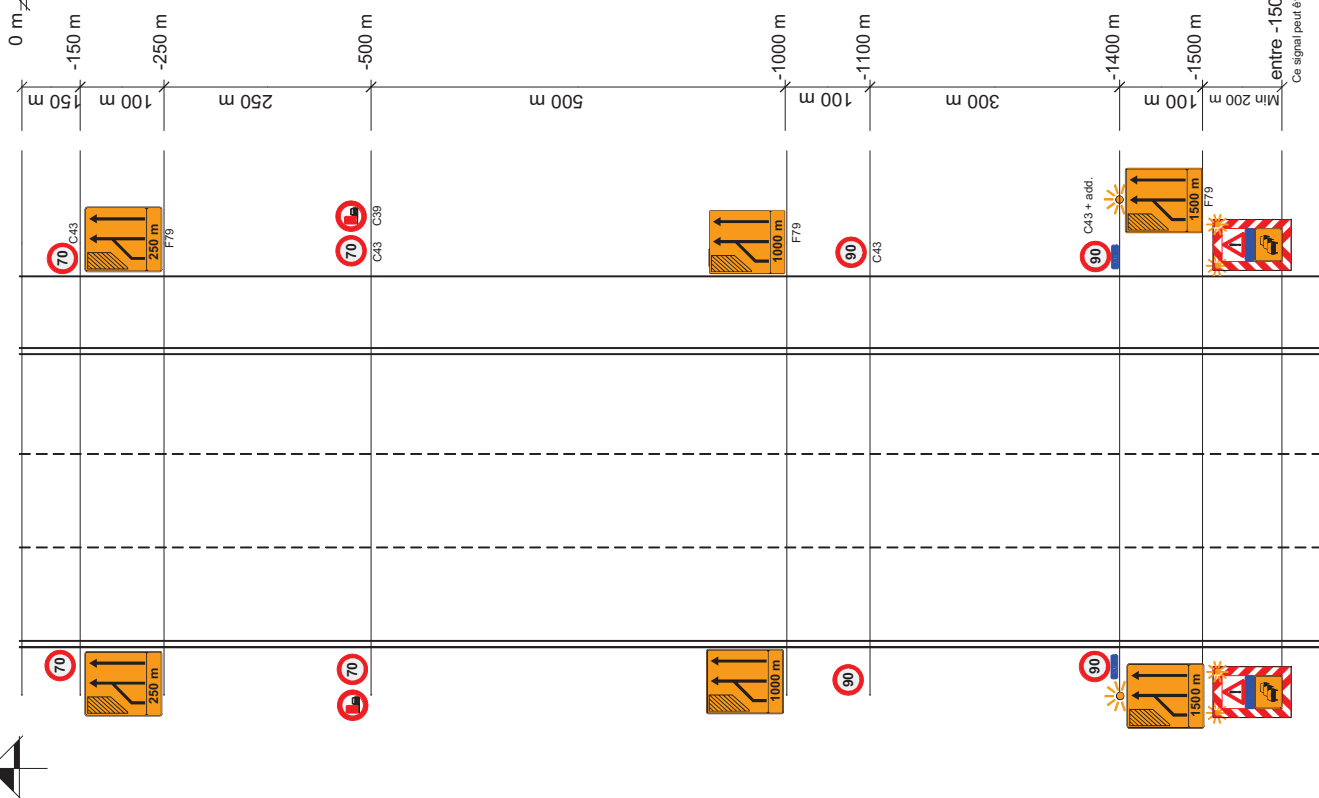
Tous les a = 1000 m. si chantier > 2 km.

70 éventuellement

# CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.1/d.2



Entre -1500 et -3000 m  
Ce signal peut être répété avant